

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°3

*Mardi 20 juin 2023*

**Présents :**

**Enseignants :** Mme Peschel (classe de PS), Mme Legleye (classe de GS-CP), Mme Neuville (classe de CP), M. Clare (classe de CE1), Mme Capelli (classe de CE2), Mme Barbereau (classe de CM1), Mme Cros (classe de CM2)

**Parents d'élèves Titulaires :** Mme Broussole Julie

**Parents d'élèves Suppléants :** Mme Lamothe Gaëlle, Mme Mons Mélanie, Mme Priem Sarah

**Représentants de la municipalité :** M. Géraudie, Mme Certain

**DDEN :** Mme Bournazel

**Excusés :**

- Mme Lavergne, Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription de Tulle Vézère
- Mme Fougeanet, enseignante classe MS
- Mme Alba Paméla, représentante titulaire
- Mme Clément Nelly, représentante titulaire
- Mme Maudet Vanessa, représentante titulaire
- Mme Ouvrard Noémie, représentante titulaire
- Mme Ramet Laure, représentante titulaire
- M. Miel Xavier, représentant titulaire
- M. Saadi Saïd, représentant titulaire

**La séance est ouverte à 18h00.**

**Ordre du jour :**

- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil d'école du mardi 28 mars 2023
- Horaires scolaires pour la rentrée de septembre 2023
- Prévision des effectifs et répartition pédagogique pour la rentrée scolaire 2023
- Projets de classe, sorties culturelles, rencontres sportives et classe de mer
- Validation de la liste du matériel scolaire demandé aux parents
- Premier bilan financier annuel de l'association USEP
- Questions diverses émanant des représentants de parents d'élèves.

### **1. Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 28 mars 2023**

Le compte-rendu du précédent Conseil d'école est approuvé à l'unanimité des membres de droit.

### **2. Horaires scolaires pour la rentrée de septembre 2023**

A la rentrée 2020, la commune de Seilhac a opté pour une organisation de la semaine scolaire qui s'inscrivait dans le cadre dérogatoire de la semaine de 4 jours. Cette autorisation de dérogation arrivait à échéance au terme de l'année scolaire 2022 – 2023.

En conséquence, si la commune souhaitait conserver les mêmes modalités de fonctionnement, elle devait solliciter le renouvellement de la dérogation.

Le conseil municipal de Seilhac, après avoir délibéré lors de la séance du 27 janvier 2023 a décidé de solliciter le renouvellement de la dérogation afin de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, avec les horaires suivants : 8h30 – 11h30 (classe) / 11h30 – 13h00 (pause méridienne) / 13h00 – 16h00 (classe).

Pour finaliser le dossier de demande qui devait être transmis au plus tard pour le 7 avril 2023, les membres du conseil d'école ont été consultés à lors du conseil d'école du 28 mars 2023.

Monsieur Clare interroge les représentants de la Mairie pour savoir s'ils ont été destinataires d'un courrier de la DSDEN validant l'avenant.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas eu de retour de la DSDEN.

Pour la rentrée 2023, l'organisation de la semaine scolaire est maintenue sur 4 jours avec des horaires identiques à ceux de l'année scolaire 2022 – 2023 : 8h30 – 11h30 (classe) / 11h30 – 13h00 (pause méridienne) / 13h00 – 16h00 (classe).

### **3. Prévision des effectifs et répartition pédagogique pour la rentrée scolaire 2023**

A ce jour **189** élèves sont inscrits à l'école.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Cycle	
<b>Maternelle Cycle 1</b>	<b>5</b>	<b>16</b>								<b>62</b>	
			<b>22</b>								
				<b>19</b>							
<b>Elémentaire Cycle 2</b>					<b>30</b>					<b>84</b>	
						<b>24</b>					
							<b>30</b>				
<b>Elémentaire Cycle 3</b>								<b>19</b>		<b>43</b>	
									<b>24</b>		

A l'occasion du conseil d'école du 28 mars 2023, Monsieur Géraudie avait porté à la connaissance du conseil que la Mairie avait été sollicitée par Mme Lavergne, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la Circonscription de Tulle-Vézère quant à la création d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour la rentrée de septembre 2023.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (école) et le second degré (collège).

Cette nouvelle classe accueillerait jusqu'à 12 élèves qui pourraient venir de l'école de Seilhac mais également d'autres écoles.

L'ouverture pour la rentrée 2023 est actée avec un effectif de 9 élèves : 1 CP, 4 CE1, 3 CE2 et 1 CM1.

Effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2023 : **182** élèves

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Cycle
<b>Maternelle Cycle 1</b>		15								<b>54</b>
			16							
				23						
<b>Elémentaire Cycle 2</b>					20					<b>78</b>
						30				
							28			
<b>Elémentaire Cycle 3</b>								32		<b>50</b>
									18	

Les effectifs mentionnés ci-dessus tiennent compte des 9 élèves qui vont faire leur rentrée au sein du dispositif ULIS qui ouvrira pour la rentrée de septembre 2023. Ces élèves sont inscrits dans la classe correspondante à leur année de naissance. Bien que disposant d'un enseignant spécialisé qui prendra ses fonctions pour la rentrée 2023, les élèves sont amenés à être inclus dans les activités de leur classe d'âge, avec la possibilité d'inclusion dans la classe du niveau juste en dessous. Pour l'heure, nous ne disposons pas encore des éléments pédagogiques suffisants pour estimer pleinement les possibilités d'inclusion de chacun d'eux, ni en termes de niveau de classe, ni en termes de temps d'inclusion. L'enseignant de la classe ULIS procédera dès la première période à une évaluation qui permettra d'organiser au mieux les diverses inclusions au plus près des besoins des élèves concernés.

La règle d'un effectif maximal de 24 élèves pour concevoir la répartition pédagogique nous a conduit à envisager un double niveau GS – CE1 en miroir de la classe de GS – CP existante cette année. En cas de nouvelles inscriptions de niveau GS, CP et CE1 les effectifs de début d'année permettront ainsi d'accueillir ces nouveaux élèves sans modifier la répartition en cours d'année scolaire comme nous avons dû le faire pour la classe de CE2 en janvier 2023.

Ces contraintes entraînent une modification au niveau de la répartition pédagogique pour les classes de maternelle qui seront toutes des classes « double-niveau » à la rentrée 2023. Ainsi dès la rentrée il y aura une classe de PS – MS et une classe de MS – GS. Les élèves ont été répartis sur un critère d'âge, en tenant compte à la marge des situations particulières.

Le choix des élèves intégrant les classes à double-niveau s'est fait en conseil des maîtres. C'est le critère d'âge qui a prévalu pour la répartition des élèves. Ce sont les plus jeunes, n'ayant pas encore été en classe double-niveau qui constitueront la cohorte qui intégrera l'effectif du double-niveau.

Ce sera également le cas pour les élèves de CM1 pour lesquels, dans la logique de ce qui a été fait cette année, les élèves seront répartis dans deux classes, une classe de CM1 (Mme Barbereau) et une classe de CM1 – CM2, dont nous ne connaissons pas pour l'heure le nom du ou de la collègue qui aura le poste. Pour les élèves de CM1, ce seront les élèves les plus âgés qui intégreront la classe à double-niveau à l'exception de ceux ayant déjà été CE2 – CM1 cette année.

**Monsieur Clare précise que le choix des élèves a été fait en conseil des maîtres et qu'aucun changement ne sera opéré sur demande des parents.**

**Une information générale sera faite à l'ensemble des parents et un courrier sera adressé par mail aux familles des élèves concernés.**

La prévision d'effectif intègre également les informations sur les inscriptions des enfants qui arriveront prochainement à Seilhac, notamment une famille de deux enfants GS et CE1 (Information Mairie et contact téléphonique avec la famille le 16 juin 2023)

Deux élèves de CM1 arriveront d'ici les vacances de Toussaint portant l'effectif de l'école à 182 élèves.

Répartition pédagogique prévisionnelle pour la rentrée de septembre 2023 : **180** élèves

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Classe
Mme Peschel	PS - MS		15	6							21
Mme Fougeanet	MS - GS			10	12						22
Mme Legleye	GS - CE1				11		6				17
Mme Neuville	CP					20					20
M. Clare	CE1						24				24
Mme Capelli	CE2							28			28
Mme Barbereau	CM1								24		24
?	CM1 - CM2								6	18	24

#### 4. Projets de classe, sorties culturelles et rencontres sportives

## Médiathèque de Seilhac

### Périodes 3 à 5 :

Les modalités d'organisation ainsi que l'échéancier des projets seront à définir avec la nouvelle bibliothécaire qui prendra ses fonctions d'ici à fin novembre 2022.

- Lecture offerte et prêt d'un livre pour chaque élève une fois par période pour l'ensemble des élèves de l'école : de la maternelle au CM2.
- **Le jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023 : « Fête du Court métrage »** : pour tous les niveaux de classe avec une projection par cycle.
- **Mai 2023** : vote pour « **Le Prix des Incorruptibles 2023** » auquel participent les classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2). Pour rappel, tout au long de l'année les classes ont lu des albums et des livres de littérature de jeunesse sélectionnés par les Incorruptibles pour l'année scolaire 2022-2023. Pour les maternelles : vote pour le prix de l'album jeunesse.

## Cinéma VEO de Tulle : « Ma classe au Cinéma ! »

### Classes de cycle PS et MS :

- **Vendredi 9 décembre 2022** à 9h30 film « Noël avec les frères Koala »

### Classes de cycle GS-CP et CP :

- **Vendredi 9 décembre 2022** à 9h30 film « Ernest & Célestine »

### Classes de cycle CE1 et CE2 :

- **Mardi 6 décembre 2022** à 13h30 film « Koati »

### Classes de cycle CM1 et CM2 :

- **Mardi 6 décembre 2022** à 13h30 film « Icare »

## **Théâtre L'Empreinte de Tulle**

Comme chaque année, la communauté d'agglomération de Tulle offre un spectacle à chacune des classes (entrée et transport).

### Classes de cycle 2 (CE1 et CE2) :

- **Jeudi 12 janvier 2023 à 14h00** : spectacle « Pourquoi un arbre est une poule ? » au Théâtre de Tulle

### Classes de Maternelle et CP :

- **Vendredi 17 mars 2023** à 10h00 : spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » au Théâtre de Tulle.

### Classes de cycle 3 (CM1 et CM2) :

- **Jeudi 4 mai 2023** à 14h00 : spectacle « Glovie » au Théâtre de Tulle.

## **Rencontres sportives USEP**

### Période 2 :

- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 14 au 25 novembre 2022** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CP et CM2, **CE1 et CM1**
- **Cross USEP de secteur** au lac de Seilhac : le **jeudi 17 novembre 2022** (matin) pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2
- **Projet cycle 2 « Apprendre à faire du vélo » du 29 novembre au 17 décembre 2022** pour les classes de GS-CP, CP et CE1 : l'objectif est de faire valider à tous les élèves les compétences du Bloc 1 « Savoir Pédaler » avant la fin du cycle 2.

### Période 3 :

- **Activités gymniques** pour les élèves de TPS-PS, MS et GS à Lagraulière le **vendredi 13 janvier 2023** (après-midi).

### Période 4 :

- **Jeux d'opposition** pour les élèves de GS à Naves le **vendredi 31 mars 2023** (matin).
- **Danses traditionnelles** : « Bal » à Seilhac le **vendredi 31 mars 2023** pour les élèves de PS, GS-CP, CP et CE2.
- **Jeux collectifs / Orientation** au Lac de Seilhac le **mardi 4 avril 2023** (journée) : CP, CE1 et CE2
- **Orientation** à Sédières le **vendredi 28 avril 2023** : CM1 et CM2

- **Cycle BASKET** pour les classes de CE2-CM1 et CM2 avec la coopération de Mme Le Tallec, professeure d'EPS au collège de Seilhac. Les classes ont bénéficié des apports théoriques et techniques du professeur. La mise en œuvre par les enseignantes s'est ensuite organisée au rythme d'une séance par semaine, le mardi après-midi depuis le début de la période 3.

#### **Période 5 :**

- **Rencontre Multi-activités** pour les élèves de TPS -PS et GS à Saint-Jal le **vendredi 9 juin 2023** (journée)
- **Rencontre Athlétisme** au collège de Seilhac dans le cadre de la liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> le **mardi 20 juin 2023**
- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 26 juin au 7 juillet 2023** (1 séance par jour chaque matin pendant deux semaines) pour les élèves de GS et CE2.

### **Chorale école / collège**

Tous les élèves de CM2 participent chaque semaine depuis le début de l'année scolaire à une chorale au sein de l'école. Cette chorale est encadrée par Mme Guynemer, professeure de musique du collège de Seilhac. Le thème choisi cette année est le conte « **Madhi et le Cerf-volant du bout du Monde** ». En parallèle, les élèves de 6<sup>e</sup> apprennent le même répertoire d'une dizaine de chants.

Le spectacle a eu lieu le **mardi 13 juin 2023** à la salle de l'Auzelou à Tulle devant un public conquis par la qualité de la prestation, tant du point de vue musical que de la mise en scène très professionnelle.

Monsieur Clare remercie tout particulièrement Mme Guynemer qui porte le projet dans le cadre de la liaison CM2 / 6<sup>e</sup> du collège de Seilhac. Je remercie également Mme Cros qui a su tirer le meilleur de sa classe en s'impliquant pleinement dans ce projet.

Je peux déjà vous annoncer qu'un nouveau spectacle est prévu pour l'année scolaire 2023 – 2024. Il intégrera les élèves de trois classes de sixième, les élèves du CM1 – CM2 de Seilhac ainsi que les élèves de CM2 de Lagraulière.

### **« Initiation à l'Occitan »**

Les élèves de la classe de CM2 ont bénéficié depuis la rentrée d'une séance d'initiation hebdomadaire à l'Occitan. C'est Monsieur Beune, professeur au collège de Seilhac qui est intervenu afin de faire découvrir cette langue ancienne patrimoniale qui fait l'objet d'une option dès l'entrée en classe de Sixième au collège Armande Baudry de Seilhac.

### **« Petits Champions de la Lecture »**

Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont participé à l'action « Petit Champion de la Lecture » dans le

cadre de la semaine de la Lecture. Tout au long du premier semestre, les élèves se sont entraînés à la lecture à voix haute de divers passages des livres étudiés en classe.

Le projet a été finalisé par une lecture en public avec un jury le vendredi 20 janvier 2023. Cet événement était inscrit à l'agenda de la Médiathèque de Seilhac.

Deux élèves, l'une en CM1 et l'autre en CM2 ont été élues par le jury et ont représenté l'école lors de la rencontre départementale qui a eu lieu mercredi 22 mars 2023.

Ces deux élèves, Anaëlle en CM2 et Emmy en CM1, respectivement Première et Deuxième au niveau départemental. Et c'est donc Anaëlle qui représentera l'école à l'occasion de la rencontre académique qui se déroulera prochainement.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce premier conseil d'école pour remercier la mairie qui participe aux sorties culturelles et sportives en finançant une partie des transports tout au long de l'année scolaire.

Monsieur Clare remercie également l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Seilhac pour leur participation financière aux sorties cinéma du mois de décembre 2022.

## **Classe de mer des CE1 et CE2**

Les élèves de CE1 de Monsieur Clare et de CE2 de Mme Capelli sont revenus enchantés du séjour en classe de mer passé à La Martière sur l'Ile d'Oléron du 5 au 9 juin 2023. Les classes ont été encadrées durant le séjour par 5 accompagnateurs qui ont épaulé les enseignants. Remerciements à nos vaillants retraités Mme Herlin, Mme Ter et M. Donzeau mais également à Mme Laval AESH en CE1 et M. Tranchet, complément de service en classe de CE1.

Ce projet fédérateur a été rendu possible par les engagements financiers du Conseil Départemental de la Corrèze, de la Mairie de Seilhac et de l'Association des Parents d'élèves de l'école qui ont permis de rendre ce séjour accessible financièrement à l'ensemble des 53 élèves.

Durant la classe de mer, les élèves ont particulièrement apprécié l'hébergement sur le site de La Martière ainsi que les repas qui ont donné l'impression d'« être au restaurant ! »

Les activités se sont enchaînées sous un soleil radieux et des températures dignes de l'été, 28 degrés en moyenne. Les animateurs ont su créer les conditions pédagogiques et les conditions de détente qui ont permis à chaque élève de profiter au maximum.

Les enfants ont visité le Phare de Chassiron et le Musée de la pêche traditionnelle. Ils ont pris le bateau en passant au large de Fort Boyard pour se rendre au port de La Rochelle et visiter son aquarium. Enfin le séjour a permis de découvrir les activités traditionnelles de l'île par la visite d'un marais salant et du site ostréicole de Fort Royer.

Les enfants ont également pu découvrir le milieu marin par l'étude de la flore en constituant un herbier et par un après-midi de pêche à pied qui a été particulièrement apprécié.

Les parents ont pu suivre les différentes activités au travers d'un Blog de classe qui permettra la création d'un livre souvenir.

De retour en classe, les élèves créent un carnet de voyage de leur séjour, en y dessinant les moments qu'ils ont le plus aimés.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce dernier conseil d'école 2022 - 2023 pour remercier la mairie qui s'est engagée à nos côtés dans le financement de cette Classe de Mer ainsi que l'APE de l'école qui s'est engagée dans le financement de l'option « Sortie à la Rochelle en bateau autour de Fort Boyard / Visite du vieux port et de l'aquarium » à hauteur de 13 € sur les 26 €.

### **Sorties de fin d'année**

- Les classes de CE2 – CM1 et CM2 se sont rendus à la Cité des Insectes le mardi 16 mai 2023 pour la journée.
- Les classes de GS-CP et CP se sont rendus au Parc Wistitti le vendredi 2 juin 2023 pour la journée.
- Les classes de TPS-PS et MS se sont rendus au Parc du Reynou le mardi 6 juin 2023 pour la journée.

Une nouvelle fois, Monsieur Clare profite de l'occasion pour remercier l'APE de l'école qui s'est engagée aux côtés de l'Association USEP de l'école pour financer ces sorties scolaires « de fin d'année » avec une participation de 7 € par élève.

### **5. Validation de la liste du matériel scolaire demandé aux parents**

Monsieur Clare présente les listes du matériel demandé pour chacun des niveaux pour la rentrée 2023.

Il précise qu'une vigilance particulière doit être accordée par les parents au renouvellement du petit matériel de la trousse. Les enseignants sont quotidiennement obligés de fournir du matériel aux élèves, ce qui a un coût très élevé au final et qui pénalise les budgets alloués à chacune des classes.

Monsieur Clare remercie la Mairie pour la dotation scolaire qui est maintenue au niveau des années scolaires précédentes (53 €). Cependant compte-tenu de l'augmentation du prix des fournitures scolaires (environ 20 %), des choix ont dû être opérés pour rester dans le budget. Devant ce constat, Monsieur Clare demande si un maintien des capacités d'achat de fourniture pourrait être envisagé par l'augmentation du budget élève au niveau de l'augmentation des prix.

De même, Monsieur Clare précise qu'une nouvelle fois en raison de l'augmentation des coûts du transport, l'école n'est plus en mesure de s'inscrire aux sorties programmées, notamment pour les rencontres sportives USEP.

Monsieur Clare profite de l'occasion pour remercier la Mairie qui cette année encore a assuré le renouvellement des équipements informatiques de deux classes de CP et CE1 qui ont été dotées d'écran multimédia en remplacement des TBI « victimes de l'obsolescence programmée ».

Monsieur le Maire précise qu'il prend note de la demande d'augmentation du budget classe et du transport et que cela sera abordé lors de la prochaine commission des écoles. Il précise cependant que toutes les écoles ne disposent pas d'un budget de fonctionnement scolaire aussi important que celui de Seilhac. Il rappelle l'augmentation du prix du gaz dans les frais de chauffage de l'école, l'augmentation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux dont ceux assurant l'encadrement des enfants dans le hors-temps scolaire.

Monsieur le Maire précise que des dépenses ont été engagées par la Mairie quant au fonctionnement du self du collège, en termes d'équipements et de mise à disposition de personnels de la Mairie. Monsieur Géraudie rappelle que cette année, les personnels AESH de l'école ont été embauchés sur la pause méridienne pour assurer un meilleur encadrement des enfants.

Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que la Mairie a fait des démarches afin de mettre en place une tarification progressive pour la cantine. Ce dispositif encadré par l'Etat qui compense la mise en œuvre de tarifs sociaux a été proposé au sein de la Commission des écoles et attend maintenant une validation de la Préfecture afin de pouvoir être engagé sur les trois prochaines années. Il s'agirait de la mise en place de trois niveaux de tarification : repas à 1€, repas à 1€85 et tarif actuel 2€85 en fonction du quotient familial.

## **6. Premier bilan financier annuel de l'association USEP**

En raison des nombreuses factures qui restent encore à acquitter en cette fin d'année scolaire et le financement de la classe de Mer, il nous est impossible à ce jour de vous livrer un bilan financier. Celui-ci sera dressé par Mme Capelli, trésorière de l'Association à l'occasion du premier conseil d'école de l'année scolaire 2023 – 2024.

Cependant, Monsieur Clare précise que l'association a cette année encore engagé beaucoup de frais, notamment en frais de transport, en participation aux activités de la classe de mer et en finançant fortement les sorties de fin d'année scolaire.

Compte-tenu de l'augmentation des dépenses et du déséquilibre financier qui se creuse d'année en année, les enseignants réfléchissent à demander une participation à l'ensemble des familles en début d'année scolaire, comme cela se passe dans la plupart des écoles. La proposition est bien accueillie par les membres du conseil d'école qui trouvent dommage de réduire les sorties culturelles et sportives pour les prochaines années.

Une information sera faite aux familles en début d'année scolaire en même temps que les informations de rentrée scolaire.

## **7. Questions émanant des représentants des Parents d'Elèves**

Une adresse mail a été créée l'année scolaire dernière afin de recueillir les questions des parents. Les parents ont également diffusé un trombinoscope au début du mois de novembre, ce qui leur permet d'être mieux identifiés de l'ensemble des parents.

Les questions ci-après ont été transmises par mail aux membres du conseil :

### **Question 1 :**

*« Bonjour,*

*Voici un point que j'aimerais soumettre au Conseil d'école*

*Je constate, avec d'autres parents, que des classes partent en voyage scolaire (ce qui est très bien), mais il me semble que les choix de ces classes sur ces deux années (2022-2023 et 2023-2024) n'est pas juste pour tous les élèves*

*Pour en avoir discuté avec des enfants et des parents, il ressort un sentiment d'injustice et certains enfants quitteront donc le primaire sans avoir une seule fois partagé cette expérience enrichissante.*

*Ainsi, pourquoi ne pas instaurer un voyage scolaire en CM2 afin que chaque enfant de l'école de Seilhac ait la possibilité de réaliser un voyage et qui sanctionnerait ainsi la fin du cycle avant le collège ? »*

Monsieur Clare précise que cette demande est légitime et qu'elle a déjà fait l'objet d'une interpellation en conseil d'école l'an passé.

Pour l'heure, la collègue qui est titulaire du poste en CM2 ne fera pas la rentrée scolaire 2023, ce qui signifie que la personne qui va être nommée sur le poste le sera de nouveau à titre provisoire pour une année scolaire. Cela a été le cas cette année pour Mme Cros.

Dans ces conditions, l'école n'est donc pas en mesure de savoir si ce ou cette enseignante serait partante ou non pour programmer un séjour.

Monsieur Clare précise que si tel est le cas, et si la Mairie et l'APE s'engagent financièrement dans un projet de séjour comme le RAID USEP, alors une candidature pourrait être envisagée auprès de l'USEP à la rentrée 2023.

### **Question 2 :**

*« Pourrait-il y avoir des aménagements (cloisons) mis en place, afin que les élèves puissent avoir plus d'intimité au moment d'aller aux toilettes ?*

*En effet, je pose cette question, car ma fille de 4 ans en classe de moyenne section, a rencontré des difficultés pour aller à la selle, car elle était entourée, et à la vue d'autres de ses camarades à ce moment-là. À force de se retenir, faute d'intimité, ceci lui a valu des problèmes gastriques, (bouchon intestinal). »*

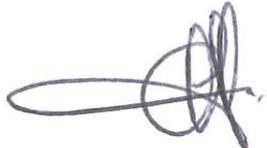
Monsieur Le Maire précise que des aménagements ont déjà été envisagés par les services techniques dans les WC côté maternelle mais que l'espace nécessaire ne permet pas l'installation de tels dispositifs garantissant l'intimité. Car cela remettrait en cause les espaces de circulation nécessaires à la validation des travaux par la commission de sécurité.

**Le conseil se termine à 20h00**

**Compte-rendu rédigé par Monsieur Clare, directeur de l'école primaire de Seilhac.**

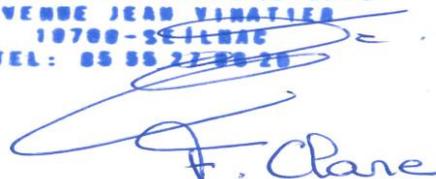
**Signatures**

**Le représentant des parents d'élèves**

Mme CLEMENT Nelly  


**Le Directeur**

ECOLE PRIMAIRE DE SEILHAC  
AVENUE JEAN VINATIER  
10700-SEILHAC  
TEL: 05 85 22 80 20

  
F. Clare